Publié le : 06/01/2026

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20251218-2025_144-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation : 12 décembre 2025
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 26 décembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs Eric MOISAN, Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Natacha CARRO, Servane GESRET, Julie POUPART, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR (arrivé à 20h15), Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Marie-Sergine BEZARD

Etaient absents excusés :
Madame, messieurs Thierry LEBOUCHER, Pierre AUVRET, Gwendoline FELIN

Etaient absents représentés :

Procurations :
Madame Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Monsieur Alexis POIDEVIN

Secrétaire de séance : Natacha CARRO

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20251218-2025_144-DE

CM 18.12.2025	Cession d'une partie de la voie communale n°68 « sur les Vaux »	**Délibération n° 2025-144**

Rapporteur : Jean-Charles ORVEILLON

Vu, la délibération en date du 18.12.2025 désaffectant et déclassant une partie de la voie communale n°68 « sur les Vaux »

Considérant l'avis des domaines,
Considérant la demande formulée par l'indivision PATARD-SORIN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide

- **De vendre à l'indivision PATARD-SORIN, une partie de la voie communale n°68, qui n'a plus d'utilité pour la commune, cadastrés 301 ZB 21 et 301 ZB 89 (418 m^2) au prix de 300 €. Les frais liés à cette vente sont à la charge du demandeur.**
- **D'autoriser Mr le Maire ou l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme à signer l'acte correspondant établi par notaire.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire



Eric MOISAN